

PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'Appel d'Offres	9
DEUXIÈME PARTIE : Spécifications techniques	10
TROISIEME PARTIE : LE MARCHÉ	25

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'ENTRETIEN DE LA PISCINE.

- DATE DE PUBLICATION : 20/...2.../2026
- DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 11/...3.../2026

1. Objet

Le Gouvernement de la République du Burundi a mis en place un Fonds pour faire l'entretien de la Piscine trouvant à L'Entente Sportive, Pour l'Exercice 2025-2026.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les Soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés, pour le marché sous examen.

2. Autorité Contractante et Source de Financement du Marché

L'Autorité Contractante est le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

La source de financement du présent marché est le Budget Général de l'Etat, Exercice 2025-2026.

3. Mode de passation du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Délais d'exécution

Le marché est à exécuter dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires après réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Toutefois, le titulaire du marché peut proposer les délais les plus courts.

5. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de service à l'adresse ci-après :

- Building du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, situé au Boulevard MWEZI GISABO, tout près de l'hôpital Roi Khaled, Rez de chaussé au Secrétariat de la Direction chargée des Ressources Humaines, Matérielles et Financières, à Bujumbura.
Tél. : (+257) 22 25 80 42, (+257) 22 25 97 19

Il sera obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme non remboursable de Cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu), à verser sur le Compte n°CC10003, ouvert à la Banque de la République du Burundi (B.R.B.) au nom de l'Office Burundais des Recettes (OBR).

7. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

8. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disant.

9. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe :

- **L'enveloppe technique contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :**
 1. La caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe;
 2. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en cours de validité délivrée par l'OBR ;
 3. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
 4. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
 5. Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
 6. Avoir une adresse fixe et connue ;
 7. L'acte d'engagement selon le modèle en annexe.
 8. Statuts de la Société (personne physique) ;
 9. Habilitation du Signataire à engager le Soumissionnaire notarié;
 10. Registre de Commerce (Copie) ;
 11. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce (valide) ;
 12. L'Attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS (en original et en cours de validité).

- **L'enveloppe financière contiendra les éléments ci-après :**

1. L'acte de soumission ;
2. Le Bordereau des prix quantitatifs et qualitatifs;
3. Le Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres ;
4. Les Délais de livraison.

Ces deux enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », et seront glissées dans une troisième enveloppe, portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/ 49.1 /F/2025-2026: « Offre pour la Fourniture du Matériel d'Entretien de la Piscine se trouvant à l'Entente Sportive ».**

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

Les offres devront être soumises au Building du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, situé au Boulevard MWEZI GISABO, tout près de l'hôpital Roi Khaled, Rez-de-chaussée au secrétariat de la Direction chargée des Ressources Humaines, Matérielles et Financières, à Bujumbura ; **au plus tard le 14/03/2026 à 9 Heures 00.**

10. Date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **14/03/2026 à 9 heures 00.**

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à **9 heures 30 minutes**, dans l'une des salles au siège du cabinet du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **14/03/2026 à 9 heures 30 minutes** dans l'une des salles au siège du Cabinet du Ministère des Affaires de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, à l'adresse mentionnée ci-dessous :

- Building du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, situé au Boulevard MWEZI GISABO, tout près de l'hôpital Roi Khaled,

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP assistera à la séance d'ouverture des offres. Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent signer sur la liste des présences lors de la séance d'ouverture.

12. Analyse des Offres

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par l'autorité compétente. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres.

L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire.

13. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

15. Garantie de soumission

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un Million Sept Cent Quatre Vingt Six Mille Cinq Francs Burundais (1 786 500 BIF)

16. Allotissement

Pour des raisons d'ordre financier, le présent marché constitue une commande qui sera livré en deux (02) temps et partagé en deux parts égales. La première livraison s'effectuera dans les 30 jours qui suivent la notification définitive et la deuxième livraison quant à elle sera effectuée dans les 30 jours après la réception de la première livraison.

17. Spécification du Marché

La spécification des produits, matériels et équipements pour faire l'entretien de la piscine prévu dans le cadre de ce marché est repris dans le tableau ci-après.

No	Désignation	Unité	Qté	PU	PT
1	Acide chlorhydrique pH < 1, densité : 1.1-1.2g/cm ³	Litres	180		
2	Acide clarifiant (PH) pH : 2-3, viscosité : 10-20 cP	kg	180		
3	Chlore choc (chlore HTP) pH: 6-7, granulométrie : 1-3mm	kg	200		
4	Pastille de chlore. pH : 6-7, diamètre : 1-3cm, poids : 10-20g	pce	84		
5	Chlore liquide. pH : 11-13, densité : 1.1-1.2g/cm ³	kg	200		
6	Anti-algue (algicide). 6-7, diamètre : 1.1-1.2g/ cm ³	L	120		
7	Testeur de PH et de Chlore. Précision : ±0.1ppm, température d'utilisation 10-30 °C	pce	2		
8	Lunette de protection en polycarbonate ou en acétate de cellulose (Marquage Chemical Splash) ou «CS»	pce	4		
9	Testeur TAC (Titre Alcalimétrique Complet) en bandelettes ou électroniques (photomètre) en ions carbonates et bicarbonates idéales entre 80 à 120 ppm (8°f-12°f)	pce	2		
10	Distributeur de chlore. Pression d'utilisation : 1-3bar, matériau : plastique ou métal	pce	2		
11	Thermomètre de piscine. Précision : ±0.5C, température d'utilisation -10-50 °C	pce	2		
12	Gants de protection en latex, nitrile ou néoprène de 0.4 à 0.6mm	paire	4		
13	Seaux en plastique (HDPE) de 10 litres pour hygiène	pce	8		
14	Bottines en ISO 20345 ou 20347 synthétique (EVA) ou en Caoutchouc	paire	4		
15	Brouettes standard (80 à 100 litres de 100 à 250 kg) acier galvanisé	pce	4		
	TOTAL HTVA				
	TVA 18%				
	TOTAL TVAC				

18. Langue et Nombre d'Exemplaires

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en cinq exemplaires dont l'original et quatre copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

19. Mode d'expression des prix

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettres fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. **Le prix est ferme, non révisable et non actualisable.** Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché.

20. Garantie de bonne fin d'exécution

Une garantie de bonne exécution du marché de 10% du montant du marché total sera libérée par l'attributaire du marché dans un délai ne dépassant pas 20 jours calendriers qui suivent la notification du marché. Elle sera adressée à la Personne Responsable des Marchés au Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

21. Délais de livraison

Le délai de livraison est de 30 jours calendaires après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties pour la première livraison et de 30 jours calendaires pour la deuxième livraison après la réception de la première livraison. Toutefois, le titulaire du marché pourrait proposer les délais les plus courts.

22. Réception

La réception se fera dans les enceintes du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture par une commission de réception.

L'autorité Contractante garde le droit de refuser tout produit jugé non-conforme. La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics sera représentée par un observateur à la réception.

23. Modalités de paiement

Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché s'effectueront en deux tranches. La première tranche de paiement sera entamée après la livraison effective du Lot1 des matériels et sur présentation de la facture ainsi que le procès-verbal de réception approuvé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) attestant la conformité des matériels livrés pour faire l'entretien de la piscine se trouvant à l'entente sportive au troisième trimestre. La deuxième tranche de paiement quant à elle sera entamée après la livraison effective du lot2 des matériels et sur présentation de la facture ainsi que le procès-verbal de réception approuvé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics attestant la conformité des matériels livrés pour faire l'entretien de la piscine se trouvant à l'entente sportive au troisième au quatrième trimestre.

24. Annulation de la commande

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de **retard** dans la livraison ou en cas de présentation **non-conforme aux spécifications techniques** requises.

25. Pénalités de retard

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraîne :

- ✓ L'annulation de la commande ;
- ✓ Le non remboursement de la caution de soumission.

En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attribution encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée suivant la formule ci-après : 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée pour chaque jour calendrier de retard et après mise en demeure préalable ;

$$P = \frac{M \times N}{1000}$$

Où: P = Montant des pénalités
M = Montant des produits livrés avec retard
N = Nombre de jours calendrier de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant total du marché.

26. Règlement des litiges

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément au Code des Marchés Publics du Burundi. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera tranché définitivement par les juridictions compétentes de Bujumbura suivant les règles de conciliation et d'arbitrage en vigueur en République du Burundi.

Fait à Bujumbura, le 18.12.2026

LA MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DE LA CULTURE

Lydia NSEKERA

